

Affiché le

ID: 005-210500583-20220404-202213-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-13

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 4 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

<u>Pouvoir :</u> BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2021 du budget Principal.
- Vu les résultats constatés à savoir un déficit de la section de fonctionnement de 624.18 €, et un excédent de la section d'investissement de 40 686.93 €
- Vu l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de 75 360.01 € et le déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de 68 847.20 €.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022 Reçu en préfecture le 05/04/2022 Affiché le

ID: 005-210500583-20220404-202213-BF

Vu les restes à réaliser de 21 927.51 € en dépenses d'investissement et 53 771.26 € en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - Report de l'excédent de la section d'exploitation de 74 735.83 € au chapitre 002 du BP 2022.
 - Report du déficit de la section d'investissement de 28 160.27 € au chapitre 001 du BP 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS